

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERS

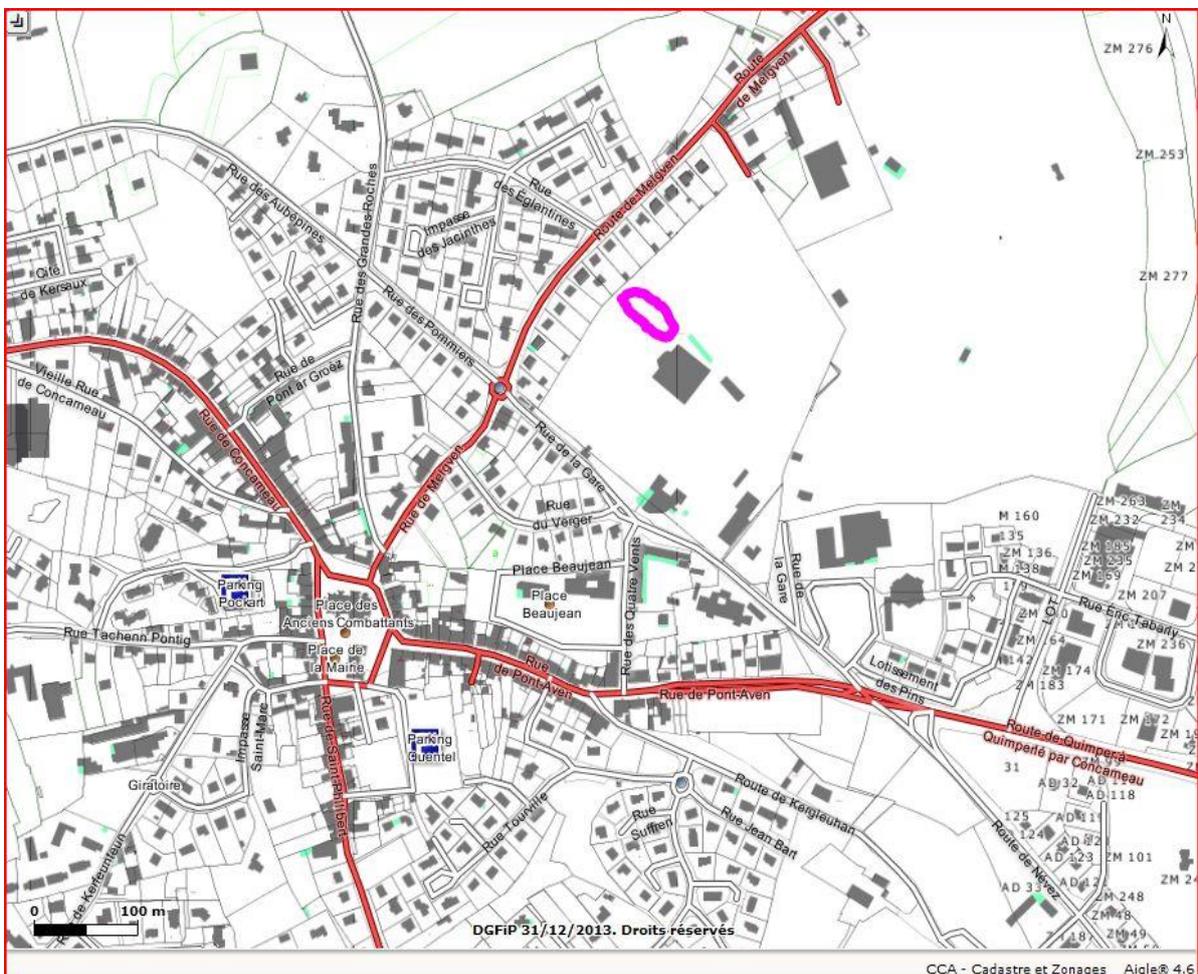
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX DE TERRASSEMENT : DEBLAIEMENT ET NIVELLEMENT D'UN TERRAIN RUE DE LA GARE

ANNEE 2015

1) Localisation des travaux :

Le chantier se situe au stade de football, rue de la gare, entre le terrain synthétique et les courts de tennis extérieurs.





2) Description des travaux :

Les travaux consistent à terrasser une partie du terrain de façon à évacuer les roches présentes pour obtenir une pente douce engazonnée.

- Terrassement en pente douce sur 45 mètres de long et 12 m de large : laisser une surface plane de 2 m de large le long du muret du tennis puis partir en pente douce sur 10 m de long pour arriver au terrain naturel (cf. croquis ci-dessous).
- Evacuation des déblais. Présence de blocs rocheux volumineux à évacuer.
- Pose d'un drain agricole dans les règles de l'art le long du muret du tennis avec évacuation du drain sur le terrain situé derrière le muret côté nord-ouest
- Nivellement et compactage soigneux du terrassement.
- Apport de terre végétale sur 15 cm d'épaisseur sur l'ensemble du terrain remanié, compacté.
- Remise en état du site.

Le sol fini au droit du muret du tennis devra se situer environ 5 cm en dessous du haut du muret (cf. croquis).

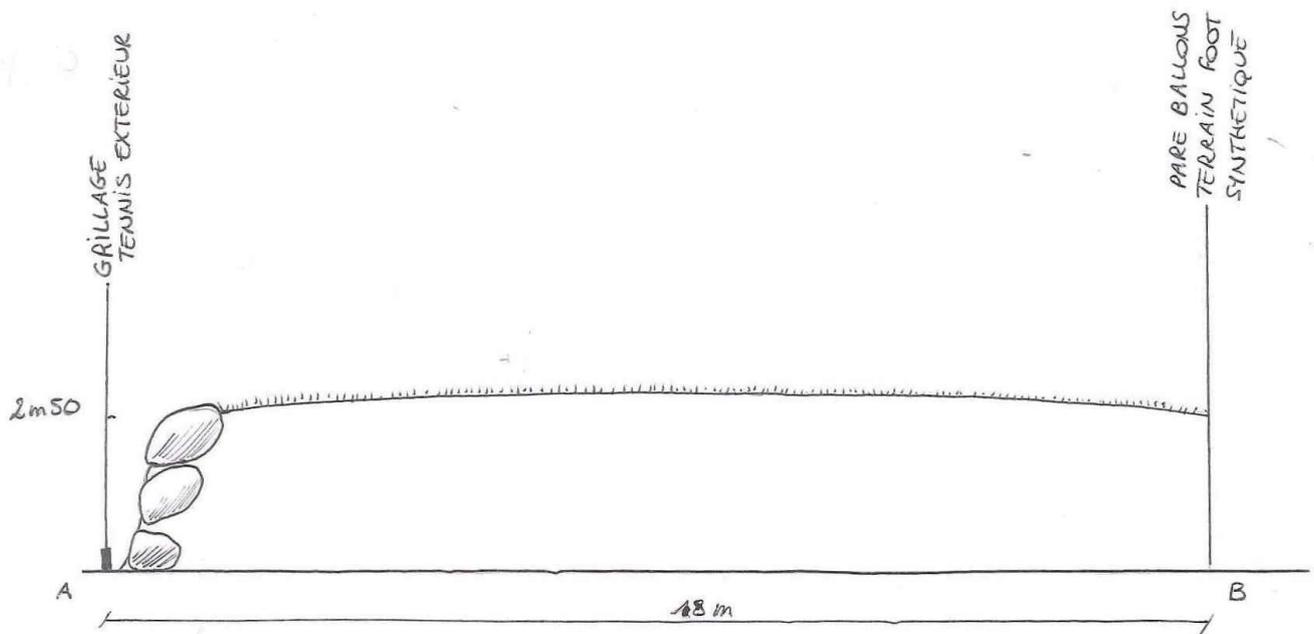
Le gazon sera semé à l'issue du chantier par les services techniques.

L'accès au chantier devra être sécurisé pendant toute la durée des travaux. Une attention particulière sera la sécurisation du chantier, le site étant fréquenté par beaucoup d'enfants (tennis, football).



croquis des travaux (coupe A-B) :

- Etat initial :



- Travaux :

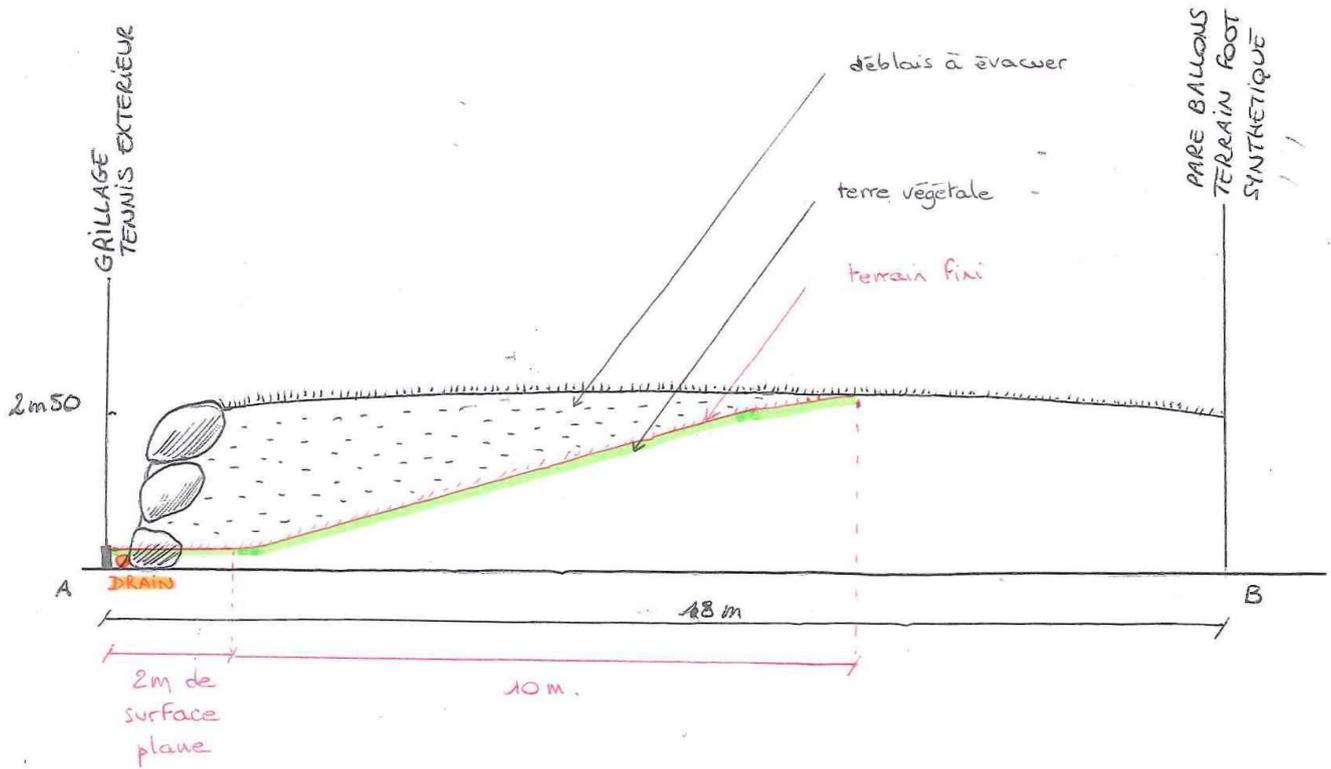


Photo 1 : entre les courts de tennis et le terrain synthétique (vue du sud-est) : emprise du terrassement en noir



Photo 2 : talutage actuel le long des courts de tennis (blocs rocheux à évacuer)



Photo 3 : muret le long des courts de tennis et talutage existant : pose du drain agricole en orange



Photo 4 : conservation de la cuve gaz et du chêne :



3) Accès des engins sur le chantier :

L'accès pourra s'effectuer par le fond des terrains en période sèche (tracé orange), ou par le côté sud-est le long du tennis couvert (tracé bleu).



Photo 5 : accès commun



Photo 6 : accès par le fond (tracé orange)



Photo 7 : accès par le côté du tennis couvert (tracé bleu)



Photo 8 : accès par le côté du tennis couvert (tracé bleu) : aménagement d'une rampe à réaliser



